Extrait de la publication

Extrait de la publication

D’une petite rafle
provençale...

Extrait de la publication

NELCYA DELANOË

D'une petite rafle provençale...

ÉDITIONS DU SEUIL
*25, bd Romain-Rolland, Paris XIVe*

Extrait de la publication

ISBN 978-2-02-111388-4

© Éditions du Seuil, mai 2013

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Extrait de la publication

Pour Pierrefeu

Extrait de la publication

Extrait de la publication

« Il souffle un vent de toute beauté sur l’Enfer »

Extrait de la publication

Préface

L'histoire de ce livre est digne d'un roman à énigme. Professeure émérite d'histoire et de civilisation américaine résidant une partie de l'année à Villeneuve-lès-Avignon, petite commune gardoise dite du « Gard provençal » (Avignon et le Vaucluse sont tout proches), Nelcya Delanoë découvre un jour, par hasard, un poème d'Aragon composé à la fin de l'été 1942. Intitulé « Le médecin de Villeneuve », ce poème évoque, par allusions imagées et historiques, une rafle de Juifs dans le village.

Tel est le point de départ de l'enquête, et d'une quête obstinée. De quelle rafle parle Aragon ? Quelles en ont été les victimes ? Qu'est-il advenu d'elles ? Reprenant le chemin des archives, Nelcya Delanoë renoue peu à peu, avec patience et finesse, le fil d'une mémoire enfouie – celle du sort des Juifs de Villeneuve durant les années noires.

*

Située en zone libre, à la lisière du Rhône et de la zone de contrôle italienne, Villeneuve-lès-Avignon accueille en 1940 toute une communauté d'intellectuels et d'écrivains. Parmi eux, un groupe de poètes opposés au régime pétainiste : Pierre Seghers et ses amis, dont le couple Louis Aragon-Elsa Triolet[1]. Le 24 août 1942, leur revue, *Poésie 42*, est d'ailleurs vertement chapitrée par

1. Sur ce cercle qui, sous l'influence d'Aragon, pratique l'« art de la contrebande » et de la « subversion poétique », voir le développement éclairant de Gisèle SAPIRO, *La Guerre des écrivains 1940-1953*, Paris, Fayard, 1999, p. 426-439.

Extrait de la publication

la Censure centrale de Vichy, qui relève « des allusions transparentes aux événements politiques actuels » insérées, ici ou là, dans des poèmes et autres textes littéraires…

Moins de deux jours plus tard, dans la nuit du 25 au 26 août, la zone libre est le théâtre d'une des plus grandes opérations policières jamais exécutées sur le sol de France : en quelques heures, près de 6 600 Juifs étrangers, essentiellement des apatrides (ex-Allemands, Autrichiens, Tchèques, Polonais, etc.), sont arrêtés par les forces de police et de gendarmerie. Les instructions du secrétaire général à la Police de Vichy René Bousquet sont draconiennes. Tous les adultes, même ceux incapables de travailler, et les enfants de plus de 2 ans sont concernés. Seuls les « intransportables », les plus de 60 ans, les femmes enceintes ou dont l'enfant est âgé de moins de 2 ans et les personnes dont le conjoint ou les enfants sont français bénéficient d'une exemption – soit, pratiquement, les mêmes critères que ceux définis pour la rafle du Vél'd'Hiv en juillet 1942.

Soumis à la pression des autorités nazies, qui ont brutalement annoncé leur intention de déporter « vers l'Est » 40 000 Juifs avant la fin de l'année, l'État français a fait le choix d'assurer l'ensemble de ces opérations, dans le but de conforter la politique de collaboration et à la condition d'en excepter les Juifs nationaux. Dès juin 1942, le commissaire général aux questions juives Louis Darquier de Pellepoix, bientôt suivi par son gouvernement, a proposé de livrer 10 000 Juifs placés sous la souveraineté de Vichy en zone non occupée. Près de 3 500 internés des camps de Gurs, de Récébédou ou de Rivesaltes ayant été transférés à Drancy durant la première quinzaine d'août, atteindre le total promis aux Allemands impose, dès lors, des « mesures policières extrêmement sévères », selon les termes d'un télégramme de Bousquet diffusé le 18 août[1].

Comme des centaines d'autres communes de zone libre, Villeneuve-lès-Avignon est touchée par la vaste opération. Impuis-

1. Télégramme secret de René Bousquet aux préfets régionaux de zone libre, 18 août 1942, 20 heures, cité par Serge Klarsfeld, *La Shoah en France,* t. II, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France, 1er juillet 1940-31 août 1942*, Paris, Fayard, 2001 (1re éd. 1993), p. 759.

Extrait de la publication

sant et consterné, Louis Aragon assiste de loin à une arrestation de Juifs dans le village. Nelcya Delanoë – et c'est là l'un des premiers mérites de son livre – révèle la tentative de protestation du célèbre poète.

Sous la dictature pétainiste, le Contrôle postal comme la Censure veillent, contraignant les esprits libres à la ruse et au langage codé. Dans une lettre à Joë Bousquet datée du 27 août 1942, soit le lendemain de la rafle, Aragon glisse l'allusion suivante : « Ce que vous disiez des Juliens[1], je l'ai vu hier même ici s'accomplir[2]. » Composé peu après, « Le médecin de Villeneuve » comprend notamment ce vers, qui relève indéniablement du registre de l'« allusion transparente » pointé par la Censure de Vichy : « C'était hier le temps des Pastoureaux »…

En rapprochant la rafle du 26 août des massacres de Juifs perpétrés en 1320, dans le sud de la France, par des bandes de pastoureaux partis à la croisade, le poète prend, d'emblée, la mesure des événements. Son propos n'échappe pas à la Censure centrale. Soumis le 30 octobre 1942, « Le médecin de Villeneuve » est refusé. Le poème paraît finalement l'année suivante dans une publication suisse.

*

Au fil de son enquête, Nelcya Delanoë parvient à reconstituer les principales étapes de la persécution des Juifs à Villeneuve-lès-Avignon et, surtout, à mettre un nom, un état civil, parfois une

1. Aragon laisse ainsi transparaître l'inquiétude qu'il partage avec son ami au sujet de Julien Cain, l'ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale révoqué par Vichy à l'été de 1940. Arrêté pour agissements anti-allemands en février 1941, Cain a été interné au fort de Romainville. Hospitalisé au Val-de-Grâce depuis plusieurs mois, il est renvoyé à Romainville en juillet 1942, ce qui inquiète ses amis, car l'information selon laquelle les Juifs sont alors durement persécutés en zone occupée leur est parvenue. Julien Cain sera déporté en janvier 1944 à Buchenwald, hors du circuit de la « solution finale ». Il est revenu.

2. Lettre d'Aragon à Joë Bousquet, 27 août 1942, citée in *La Poésie et la Résistance*, numéro spécial d'*Europe. Revue littéraire mensuelle*, juillet-août 1974, p. 83.

biographie, sur chacune des victimes. Historienne de métier, elle livre au lecteur le « spectacle de [sa] recherche, avec ses succès et ses traverses[1] », des Archives départementales du Vaucluse, où un dossier inattendu, concernant un vieil ami du Lubéron, surgit d'un carton, aux archives de la gendarmerie, à Vincennes, où elle met la main sur un document décisif, en passant par les Archives municipales de Villeneuve et les Archives départementales du Gard.

L'opération du 26 août 1942 a, établit-elle, entraîné 9 arrestations dans le village – une dixième personne, une Autrichienne âgée de 50 ans, inscrite sur les listes policières, a été jugée « intransportable ». Nelcya Delanoë compte parmi eux 3 Juifs non recensés mais identifiés comme tels par la police au moment des préparatifs de la rafle. Par ailleurs, 3 des 9 individus appréhendés parviendront à échapper au transfert vers Drancy et à la déportation.

Si, de manière générale, l'histoire des rafles de l'été 1942, exécutées par la police française sous le régime de la collaboration d'État, est bien connue, les mécanismes de la « solution finale » dans la France de 1943-1944 le sont moins. Et l'ouvrage de Nelcya Delanoë apporte à cet égard des éléments novateurs.

Depuis novembre 1942, l'ensemble du territoire est occupé par les troupes ennemies. À l'été 1943, le sort des armes balançant de plus en plus du côté allié, le gouvernement de Vichy renonce à la politique des rafles massives. Les Allemands optent alors pour la stratégie de l'action policière directe : l'« arrestation de tous les Juifs qu'on pourra découvrir[2] ». C'est désormais le règne de la traque, des officines parapolicières et de la délation. Dans ce contexte, une nouvelle opération, initiée localement, frappe Villeneuve. Le 17 juillet 1943, 8 personnes de deux familles – les Birman et les Arokas, des Juifs français – sont appréhendées par des voyous d'extrême droite opérant pour

1. Suivant le joli précepte de Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, éd. annotée par Étienne Bloch, Paris, Armand Colin, 1997 (1re éd. 1949), p. 82.

2. Note de Heinz Röthke, chef du service des Affaires juives de la Gestapo, 21 juillet 1943, citée par Serge Klarsfeld, *La Shoah en France,* t. I, *Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2001 (1re éd. 1983-1985), p. 279.

Extrait de la publication

le compte des nazis. Quelques jours plus tard, deux autres membres de la famille Arokas sont arrêtés. L'un d'eux parvient à s'échapper. Les 9 autres victimes sont déportées. Les Birman, non recensés, contestant leur « appartenance à la race juive », subiront un odieux examen « ethno-racial » avant leur déportation en février 1944.

Si l'on ajoute 4 personnes arrêtées après leur départ de Villeneuve-lès-Avignon, le bilan de la « solution finale » s'élève à un minimum de 17 déportés pour la petite commune gardoise, qui compte plus de victimes en 1943-1944 qu'en 1942, comme c'est souvent le cas dans le sud-est du pays[1] où les Juifs, réfugiés en nombre, sont impitoyablement traqués jusqu'à la Libération par des commandos spéciaux de SS et de Français nazifiés. Ainsi, dans le Vaucluse voisin, où une véritable « économie du mal » sévit durant les deux dernières années de l'Occupation : en 1943 et 1944, la chasse antijuive dans le département fait trois fois plus de victimes que les opérations diligentées par la préfecture en 1942[2]. Les Allemands, dont les effectifs sont insuffisants pour traquer les Juifs[3], s'en remettent à des groupes de Français plus ou moins liés au milieu du banditisme marseillais. Mais ces derniers cherchent surtout à rançonner leurs victimes, sous menaces d'arrestation. Et, note Nelcya Delanoë, c'est probablement ce qui explique la survie de certains Juifs de Villeneuve qui, jusqu'au bout, demeurent à leur domicile. Ainsi, si les trois quarts des Juifs de France ont évité la déportation, ils ne le doivent pas seulement

1. À l'inverse de la tendance nationale globale : environ 42 000 Juifs déportés en 1942 pour un peu moins de 34 000 en 1943-1944.

2. Isaac Lewendel et Bernard Weisz, *Hunting Down the Jews. Vichy, the Nazis and Mafia Collaborators in Provence, 1942-1944*, New York, Enigma Books, 2011.

3. À la fin de juin 1943, le chef de la police SS en France demande – vainement – à ses supérieurs de Berlin que 250 hommes lui soient envoyés, ses effectifs se trouvant « actuellement occupés jusqu'au dernier par l'engagement dans la lutte contre les communistes, terroristes, saboteurs, etc. ». Lettre d'Helmut Knochen (rédigée par son adjoint chargé des Affaires juives, Heinz Röthke) à Heinrich Müller, 28 juin 1943, citée par Serge Klarsfeld, *La Shoah en France,* t. III, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France 1er septembre 1942-31 août 1944*, *op. cit.,* p. 1548.

à la solidarité de la population ou à des réseaux de sauvetage, mais aussi, parfois, à ces formes de racket organisé…

*

Au total, environ 70 Juifs, recensés ou identifiés comme tels par les autorités, ont résidé à Villeneuve-lès-Avignon entre 1940 et 1944. L'abondance des contrôles, des pointages, des listes d'« Israélites », réalisés par la préfecture du Gard, révèle un travail bureaucratique particulièrement serré. Le recensement des Juifs (loi du 2 juin 1941) est, ainsi, exécuté en deux temps : les victimes sont tenues de se déclarer sur papier libre puis de remplir un formulaire réglementaire. Au préalable, une circulaire secrète prie les maires de repérer « tous les Juifs connus ou réputés tels dans la commune », aux fins de contrôles ultérieurs. Et le maire de Villeneuve de dresser, à l'intention du préfet du Gard Angelo Chiappe, une liste de 19 Juifs, « connus ou réputés tels », distinguant les commerçants (français et étrangers) des non-commerçants…

Il est vrai que Chiappe est, en zone libre, l'un des rares préfets franchement collaborationnistes – il sera d'ailleurs fusillé à Nîmes en janvier 1945. Auprès de lui, le responsable des « Affaires juives », Antoine d'Ornano, un jeune sous-officier de carrière[1], est un antisémite zélé : « Il est seul pour son service, qui est dans un ordre parfait. Aucun sédentaire ne lui a échappé. […] Le recensement s'est effectué sans difficulté », se félicite-t-on au Commissariat général aux questions juives[2]. Mais, en dépit d'une

1. AN, AJ38 3803, dossier individuel d'Antoine d'Ornano à la SEC Marseille.

2. AN, AJ38 147, rapport de René Ziegler de Loës sur le recensement des Juifs, 15 juin 1942. En septembre 1942, le directeur régional du Commissariat général aux questions juives à Marseille demande son engagement : il « nous rend depuis longtemps, bénévolement, de réels services. […] Il a obtenu de M. le préfet du Gard toute l'aide désirable, et la mise à disposition d'un bureau à la préfecture ». AN, AJ38 195, « compte-rendu mensuel de l'activité de la direction régionale de Marseille pour le mois de septembre 1942 », le 30 septembre 1942. Également nommé délégué de la Police des questions juives en décembre 1941, il est muté au CGQJ en janvier 1943, comme responsable de l'Aryanisation économique. Seul

bureaucratie de la persécution activiste et triomphante, un nombre non négligeable de Juifs ne se soumettent pas à l'obligation de recensement et échappent à la spoliation.

L'étude, par Nelcya Delanoë, des registres des séances du conseil municipal de Villeneuve et d'autres sources locales offre, par ailleurs, une plongée édifiante dans « les eaux troubles de l'histoire de la zone Sud pendant la guerre », à l'échelle d'un petit village, avec ses querelles « picrocholines », sa gestion de la pénurie et des restrictions, sur fond de dévotion pétainiste. Son ouvrage confirme, enfin, le décalage entre les autorités et l'opinion, de plus en plus important avec les mois. Alors qu'une synthèse des rapports préfectoraux en date du 14 août 1942 assure, dans le contexte de préparation de la grande rafle, que les préfets « demandent *qu'une solution soit apportée sans tarder au problème juif* », la population n'est manifestement pas de cet avis : elle réprouve largement les opérations visant les Juifs et considère que le gouvernement a cédé, honteusement, aux autorités allemandes. La propagande massive alors impulsée par Vichy – jusque dans l'hebdomadaire agricole *Le Ventoux*, qui relaie le fantasme d'une « véritable invasion » juive en zone non occupée (2,5 millions de Juifs supposés !) – est de peu d'effet[1].

Ainsi, par petites touches, l'ouvrage de Nelcya Delanoë réussit à restituer la complexité de l'époque : un antisémitisme bureaucratique et policier tempéré par la corruption et l'incompétence ; des victimes, loin d'être totalement démunies, aux destinées les plus variées et étonnantes ; une société alentour relativement passive mais, dans l'ensemble, réfractaire au racisme en action.

Laurent Joly

---

représentant du Commissariat dans le Gard, il en profite et pille des biens juifs. Bien que confondu par ses supérieurs, il n'est pas licencié et reste en fonction jusqu'à sa démission en juin 1944.

1. Dans le Gard, où la communauté protestante est importante, la déclaration du Conseil national de l'Église réformée dénonçant les rafles de Juifs, lue en chaire en septembre 1942, exerce au contraire une influence considérable.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Introduction

Villeneuve-lès-Avignon, où se déroule cette histoire, est en ce début de XXIe siècle une petite ville d'environ 12 500 habitants qui s'étend de bas en haut, car elle grimpe en douceur sur les collines avoisinantes, sur 18 km^2. Avec sa voisine contiguë, Les Angles, dont rien ne la sépare en dehors d'une plaque de signalement à quelque 3 km du centre du vieux Villeneuve, l'agglomération regroupe une vingtaine de milliers de personnes.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le village se blottissait au pied des collines et ne comptait que 3 500 Villeneuvois. Pour rejoindre Les Angles, il fallait prendre en longue courbe la route de Nîmes ou, plus directs, des chemins de traverse, tandis que l'habitat se clairsemait en villas et habitations rurales, les futurs nouveaux beaux quartiers.

Jadis, le Rhône battait les flancs de la commune, qui s'enorgueillissait même d'un petit port, et caressait les pieds du fort Saint-André (1292), ce fort hérité de Philippe le Bel du temps que celui-ci avait ainsi fait état de la puissance royale de la France face aux comtes de Provence. Et face à la papauté : construit sur le mont Andaon, le fort protégeait l'abbé de Saint-André et son abbaye. Les moines drainèrent les bords du Rhône et, aujourd'hui, les berges de sa rive droite sont devenues de riches terres alluvionnaires, couvertes de champs et de vergers cultivés, que guette pourtant l'abandon – trop chère la main-d'œuvre, aisément remplacée par les promeneurs.

Comme son nom l'indique, Villeneuve-lès-Avignon[1] est à deux

1. J'ai retenu la graphie du code officiel géographique de l'INSEE, « lès » signifiant « proche de, à côté de ». D'aucuns lui préfèrent, en hommage au vieux français, « lèz » ou « lez », qui offre par ailleurs l'avantage d'éviter

pas – 2,5 km – d'Avignon, que l'on rejoint aujourd'hui par le pont Daladier ou par le pont de l'Europe, et leurs embouteillages aux heures de pointe. Le pont Bénézet, plus connu sous le nom de pont d'Avignon, fait la joie des touristes, qui paient pour aller y faire « trois petits tours ». Pour jouer, on peut à la belle saison traverser le Rhône en prenant le bateau-bus, qui part de la tour Philippe-le-Bel. C'est là qu'aboutissait le pont Bénézet, alors intact : pour marquer son droit d'en contrôler l'accès, « le roi de fer » avait fait construire une deuxième forteresse, dont ce donjon est une survivance.

En face donc, Avignon. Le Comtat Venaissin, dont la ville faisait partie, finit par revenir au Saint-Siège, Avignon exceptée, vendue par Philippe le Bel au comte d'Anjou et de Provence en 1290. Une quinzaine d'années après toutefois, Avignon était rachetée par la papauté, dont elle devint le siège pendant soixante-quinze ans. Cardinaux et chanoines choisirent alors de s'installer à Villeneuve-lès-Avignon, où la vie était plus calme et l'air réputé plus sain et où ils firent construire une quinzaine de riches livrées aux vastes jardins. Clément VI lui-même fit édifier un fastueux palais, aujourd'hui disparu, à proximité de la tour Philippe-le-Bel. C'est ainsi que Villeneuve s'enorgueillit à ce jour d'un glorieux passé architectural, iconographique et historique, très prisé des amateurs d'art et des organisateurs de festivals. Le Festival d'Avignon offre ainsi des représentations à la chartreuse de Villeneuve tandis que, depuis 2005, « Villeneuve-en-scène », également en juillet, est consacré au théâtre itinérant.

Séparées longtemps par des frontières politiques et des conflits sanglants, Avignon et Villeneuve sont désormais sises de part et d'autre d'une autre frontière, palpable mais indolore, la frontière départementale. Avignon se situe en effet dans le Vaucluse, dont elle est la préfecture, Villeneuve dans le Gard, dont elle n'est qu'une petite ville tout en constituant par ailleurs désormais la banlieue cossue d'Avignon. Dissymétrie de statut, distance administrative et imbrication quotidienne se traduisent pour partie dans le rapport ambigu que les Villeneuvois entretiennent avec Avignon

---

la confusion avec un pluriel. Le site de la mairie l'orthographie désormais quant à lui Villeneuve lez Avignon, ce qui évite les traits d'union et règle le problème de l'absence de *e* accentué sur les claviers « qwerty ».

Extrait de la publication

DU MÊME AUTEUR

La Faute à Voltaire
Éditions du Seuil, 1972, prix des Journalistes universitaires, rééd. Sudel, 2008

Détroit, marché noir, enquête sur des Noirs dans une grande ville industrielle des États-Unis
Casterman, 1974

L'Entaille rouge, terres indiennes et démocratie américaine, 1776-1980
Maspero, 1982

La Femme de Mazagan
Seghers, 1989

Les Indiens dans l'histoire américaine
en collaboration avec Joëlle Rostkowski
Colin, 1996

Le Raspail vert, l'American Center à Paris, histoire des avant-gardes franco-américaines, 1930-1986
préface de William Burroughs
Seghers/Laffont, 1994

L'Entaille rouge, des terres indiennes à la démocratie américaine, 1776-1996
édition revue et augmentée, préface de James Welch
Albin Michel, 1996

Nanterre-la-Folie, complexe universitaire
Éditions du Seuil, 1998

Poussières d'empires
Presses universitaires de France/Éditions Tarik, Casablanca, 2002

Voix indiennes, Voix américaines, les deux visions de la conquête du Nouveau Monde
en collaboration avec Joëlle Rostkowski
Albin Michel, 2002

Extrait de la publication

RÉALISATION : NORD COMPO MULTIMÉDIA À VILLENEUVE-D'ASCQ
IMPRESSION : NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S. À LONRAI
DÉPÔT LÉGAL : MAI 2013. N° 111383 ( )
IMPRIMÉ EN FRANCE

Extrait de la publication